Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Une structure de transition pour jeunes atteints d'autisme dès la rentrée 2008 / 2009

A la prochaine rentrée, une structure de transition pour des jeunes atteints d'autisme verra le jour grâce à la collaboration des départements de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC), et de la santé et de l'action sociale (DSAS), ainsi que des associations Autisme Suisse romande et LE FOYER. Cette structure accompagnera les jeunes en fin de scolarité obligatoire par des projets éducatifs et pédagogiques jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte.

Suite à l'interpellation, par leur association Autisme Suisse romande, de parents concernés, le DFJC a mis en oeuvre un groupe de travail constitué de tous les partenaires intéressés par la formation et l'accompagnement des personnes, mineurs et adultes, atteintes d'autisme. L'objectif de ce groupe était d'élaborer un projet répondant aux besoins particuliers des jeunes atteints d'autisme, entre la fin de la scolarité et l'entrée dans l'âge adulte. Ces travaux ont mis en évidence la nécessité d'une nouvelle structure dédiée spécifiquement à la transition, adaptée aux jeunes de 16 à 20 ans atteints d'autisme, et complétant les prestations scolaires et éducatives déjà offertes par différentes écoles d'enseignement spécialisé.

En collaboration avec Autisme Suisse romande et l'Ecole pour Enfants Atteints d'Autisme (EEAA) de l'association LE FOYER, le DFJC et le DSAS se sont ainsi engagés à ouvrir, dès la rentrée prochaine (2008/2009), une structure de transition permettant d'accueillir huit jeunes atteints d'autisme. Cette structure, qui trouvera sa place au sein de l'EEAA, relaiera de manière cohérente la formation scolaire spéciale dispensée jusqu'à ce jour. Elle accompagnera les jeunes en fin de scolarité par des projets éducatifs et pédagogiques, ceci jusqu'à leur entrée dans l'âge adulte.

Cette structure pérenne sera financée conjointement par le DFJC et le DSAS, par le biais des services de l'enseignement spécialisé et de l'appui à la formation (SESAF) et de la prévoyance et de l'aide sociale (SPAS), au pro rata du nombre de jeunes, mineurs respectivement majeurs, la fréquentant.

Par ailleurs, dans le cadre de la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT), le DFJC et le DSAS prévoient la création de centres de compétences concernant des handicaps

particuliers. Les partenaires intéressés par la formation et l'accompagnement des personnes atteintes d'autisme poursuivent dès lors leurs travaux afin de mettre sur pied et de développer un réseau de compétences en partenariat avec la Haute école pédagogique du canton de Vaud (HEP) et l'Ecole d'études sociales et pédagogiques (EESP).

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 juin 2008

DFJC, Serge Loutan, chef du SESAF, 021 316 54 01 - DSAS, Françoise Jaques, cheffe du SPAS, 021 316 52 00 - Autisme Suisse romande, Annemarie Chavaz, 079 318 69 59 - Association LE FOYER, M. Pannatier, 021 651 22 22